

La majorité des Canadiens veulent que le gouvernement tienne ses promesses. Les seuls qui tirent avantage de la pêche hauturière sont des sociétés comme le CP qui exploitent les ouvriers des chantiers navals et les compagnies forestières qui font d'énormes profits en profitant de ces abus. Il faut mettre un terme à cette exploitation de la main-d'oeuvre de sorte que les bénéfiques aillent aux ouvriers des chantiers navals et aux collectivités dans lesquelles ils vivent.

Lorsque la Chambre a discuté de la politique énergétique nationale dans le cadre de son étude du projet de loi C-48, il a été question d'une partie importante des avantages industriels qui reviendraient au Canada. Durant cette époque de développement au Canada, bon nombre d'installations de forage utilisées dans les travaux de prospection et bon nombre des navires qui ravitaillaient ces installations et les unités de production des sociétés pétrolières actives au Canada étaient construits à l'étranger. L'occasion pour les entreprises canadiennes de participer au volume croissant d'activité économique a diminué graduellement.

Le gouvernement libéral précédent a jugé, dans sa sagesse, qu'il reviendrait meilleur marché d'aller chercher le matériel à l'étranger parce qu'il n'y en avait pas assez sur le marché canadien pour répondre à la demande. Bien qu'on ait mis sur pied un bureau chargé de déterminer d'où le Canada tirerait des avantages industriels et de coordonner le travail entre les ministères du gouvernement pour veiller à ce qu'une partie des bénéfiques reviennent au Canada, ceux qui l'ont examiné sérieusement ont constaté que ce n'était pas sérieux. Ce bureau n'a pas produit les avantages que les Canadiens étaient en droit d'attendre.

Le gouvernement libéral a appliqué une disposition permettant d'acquérir du matériel et des plates-formes à l'étranger sous prétexte que le Canada n'avait pas les moyens de les construire. Si nous avons perdu cette capacité, c'est qu'au début nous avons permis aux compagnies de s'adresser à l'étranger. Les chantiers navals qui avaient été en affaires commencèrent à périlcliter et firent éventuellement faillite. Puis, comme il n'y avait pas suffisamment de contrats pour assurer la survie de la construction navale, elles se mirent à acheter des navires à l'étranger. Par suite du refus du gouvernement de protéger ce secteur, au lieu d'encourager et de favoriser son développement jusqu'à ce qu'il puisse survivre par lui-même en utilisant la technique du développement des plates-formes marines, les compagnies ne purent tenir le coup: ce fut le nettoyage de tout le secteur par le vide. Tout cela est l'oeuvre d'un gouvernement libéral insensible qui ne se souciait nullement de ce secteur. Des voix plus fortes se sont élevées pour dire que leurs intérêts étaient plus importants que ceux des Canadiens et elles ont su attirer l'attention de ce gouvernement.

● (1650)

Je pense que nous avons le devoir de dénoncer l'illogisme du gouvernement précédent. Nous devons dire aux gens qui comparaissent devant le comité de la Chambre et le gouvernement actuel, qui a fait tant de promesses, les écouteront et supprimeront les exceptions contenues dans ce projet de loi. Nous devons prouver que nous augmenterons la possibilité pour les Canadiens d'exploiter une flotte hauturière, que l'industrie de la construction navale s'améliorera ainsi que les industries connexes, que nous prendrons grand soin d'assurer

### *Cabotage et activités commerciales maritimes—Loi*

que les Canadiens construiront les unités d'exploration et de production extra-côtières pour récolter les ressources extra-côtières et que nous construirons les navires de ravitaillement qui serviront cette industrie et l'organisation qui la soutient.

On entrevoit de grandes initiatives dans les années à venir. A l'heure actuelle, les prix du pétrole et du gaz naturel sont déprimés, mais on assistera assurément à un revirement de situation. Nous avons sans doute eu de la chance en ce qui concerne le secteur maritime, d'avoir le temps de souffler vu que la mise en valeur de nos ressources sous-marines a quelque peu ralenti. Toutefois, nous savons que les choses reprendront à un rythme plus normal et alors il faudra voir si les Canadiens bénéficieront effectivement de cette reprise de l'activité dans l'océan Arctique et au large de l'Atlantique. Pour que cette reprise se révèle profitable dans les décennies à venir, il faut prévoir l'infrastructure juridique pertinente. Nous devons nous doter d'une législation en matière de cabotage calquée sur le modèle du *Jones Act*, en vertu de laquelle on ne saurait exploiter des navires de cabotage qui n'auront pas été construits au Canada ni les doter d'un équipage autre que canadien.

Nous devons intervenir maintenant pour améliorer le projet de loi dont nous sommes saisis. Nous devons faire en sorte que le Canada ait une flottille nationale de pêche hauturière et également que la mise en valeur de nos ressources sous-marines en cours, la prospection, l'approvisionnement et la production, ne se fassent pas avec la participation de Canadiens mais soient effectués par des Canadiens: les travailleurs et les collectivités qui en bénéficient.

Si le gouvernement va tenir sa promesse de renforcer ce secteur de l'industrie au Canada, de mobiliser les emplois disponibles et les possibilités économiques, ce projet de loi n'en sera que la première étape, laquelle consistera à supprimer les exceptions existantes, ces mêmes exceptions auxquelles est resté attaché le parti libéral pendant des années avec un tel mépris cynique à l'égard de cette industrie.

Il me tarde de travailler au comité et de mettre à l'épreuve la détermination des ministériels lorsqu'ils seront confrontés aux travailleurs des chantiers navals, aux représentants des collectivités où sont établies ces industries, aux armateurs et aux constructeurs de navires qui vont comparaître devant le comité.

Voyons quelle est maintenant la volonté du gouvernement de tenir ses promesses, trois ans après son élection. Voyons comment le gouvernement convaincra ces travailleurs qu'il se préoccupe effectivement de la situation, qu'il tiendra effectivement les promesses qu'il a faites durant la campagne électorale de 1984. Nous ne voulons pas l'entendre dire qu'il remplira ces promesses dans le cadre d'une autre législature. Au rythme où il remplit actuellement ses promesses, le gouvernement actuel n'existera pas dans une autre législature, du moins sous la forme du parti conservateur du Canada. Cela, notamment parce que les habitants des villes où se trouvent les chantiers maritimes ne voteront pas pour les conservateurs compte tenu des réalisations de ces derniers jusqu'à présent. Cela peut cependant changer. Nous favoriserons le renvoi du projet de loi au comité afin qu'il puisse y examiner ces questions en détail.